



## MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville  
24260 LE BUGUE  
☎ : 05.53.02.75.80  
✉ : mairie@lebugue.fr  
🌐 : [www.lebugue.fr](http://www.lebugue.fr)

## Arrêté réglementant le stationnement et la circulation.

### Arrête 2024-250

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison des travaux de réfection de la toiture de la Mairie, Place de l'Hôtel de Ville, du mercredi 13 novembre au vendredi 13 décembre 2024, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation.

### **Arrête**

**Article 1 :** A compter du mercredi 13 novembre et jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 inclus, la sortie du parking Place de l'Hôtel de Ville côté « restaurant Quais Vézère » sera interdite.

**Article 2 :** Du mardi 12 novembre à 14h jusqu'au vendredi 15 novembre 2024 18h, les places de stationnement Place de l'Hôtel de Ville, façade Ouest seront exclusivement dédiés au chantier.

**Article 3 :** Un échafaudage sera installé sur le trottoir de la façade Est de l'Hôtel de Ville, côté Rue de la République ainsi que sur le pignon Sud de l'Hôtel de Ville.

**Article 4 :** Pendant la durée du chantier les piétons auront accès à la Mairie et aux wc publics. La halle sera accessible uniquement les mardis et samedis matins, jours de marché ainsi que pour les manifestations programmées.

**Article 5 :** La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

**Article 6 :** Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

L'Unité d'Aménagement du Bugue

Monsieur Da Silva, SARL Durand Dominique

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 08/11/2024

Le Maire

  
Serge LEONIDAS

